ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

# EXTRAIT DE PÉTITION
**(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 309 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est gestionnaire du « Programme de remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme exclut le remboursement de frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance qui permet de compenser une incapacité découlant d'une déficience sensorielle, d'une déficience intellectuelle, d'un trouble envahissant du développement ou d'un problème de santé physique ou mentale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme qualifie seulement les propriétaires de chiens ayant une déficience motrice permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** le recours à un chien d'aide formé pour les gens atteints de surdité ou malentendants peut remédier à l'incapacité ou au handicap et assurer la sécurité de son propriétaire;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de modifier les critères d'admissibilité du « Programme de remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité » afin d'y inclure les propriétaires de chiens d'assistance ayant une incapacité découlant d'une déficience sensorielle, d'une déficience intellectuelle, d'un trouble envahissant du développement ou de santé mentale ou physique.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

Richard C

**Richard Campeau, député de Bourget**

4 février 2020

**Date de signature de l'extrait**